

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 306/02

ÉFAI – 020673 – AMR 29/003/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

SALVADOR Guillermo Matta (h), président du *Colegio Médico* (Association médicale)
Melvin Guardado (h), président de l'*Asociación de Médicos del Sistema Nacional de Salud* (Association des médecins du système national de santé)
Ricardo Alfaro Barahona (h), secrétaire général du *Sindicato de Médicos Trabajadores del Instituto de Seguro Social* (SIMETRIS, Syndicat des médecins de l'Institut de sécurité sociale)
et quelque 27 autres professionnels de la santé

Londres, le 14 octobre 2002

Guillermo Matta, président du *Colegio Médico* (Association médicale), Melvin Guardado, président de l'*Asociación de Médicos del Sistema Nacional de Salud* (Association des médecins du système national de santé), Ricardo Alfaro Barahona, secrétaire général du *Sindicato de Médicos Trabajadores del Instituto de Seguro Social* (SIMETRIS, Syndicat des médecins de l'Institut de sécurité sociale) et quelque 27 autres professionnels de la santé ont reçu des menaces de mort. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces personnes.

Ces menaces leur ont été adressées au cours d'appels téléphoniques anonymes à leurs domiciles respectifs, tous situés dans la capitale, San Salvador. On pense qu'ils ont été menacés en raison de leur implication dans des mouvements de protestation syndicaux contre les projets de privatisation des services de santé du gouvernement.

D'après les informations recueillies, ces menaces viennent d'un groupe qui se présente comme un « escadron de la mort » et répond au nom de *Comando de Exterminio* (Commando d'extermination). Des escadrons de la mort et des groupes paramilitaires se sont rendus coupables de manière systématique et secrète de meurtres, d'actes de torture et de « disparitions » contre des opposants présumés au gouvernement au cours des années 80 et au début des années 90. Ils ont bénéficié d'une totale impunité, nul n'ayant jamais été traduit en justice pour ces crimes. Les derniers agissements d'escadrons de la mort signalés dans le pays remontent à plusieurs années. La réapparition de tels groupes serait extrêmement préoccupante.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis quelques années, des syndicats, des médecins et d'autres professionnels de la santé s'opposent aux projets de privatisation des services de santé du gouvernement, auquel ils reprochent de s'être déjà engagé dans cette voie en confiant des services auxiliaires à des sous-traitants. Ils affirment qu'un tel processus nuira à la prise en charge médicale de la population. En septembre 2002, le *Sindicato de Trabajadores del Instituto de Seguro Social* (STISS, Syndicat des travailleurs de l'Institut de sécurité sociale) et le syndicat de médecins SIMETRIS ont lancé un mouvement de grève en vue d'enrayer le processus de privatisation. Cette grève se poursuit et a entraîné la fermeture de plusieurs hôpitaux. Le gouvernement a menacé les médecins et les autres professionnels de la santé en grève, en leur déclarant qu'ils seraient renvoyés s'ils ne reprenaient pas le travail.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Guillermo Matta, Melvin Guardado, Ricardo Alfaro Barahona et quelque 27 autres professionnels de la santé ont été menacés de mort ;
- exhortez le gouvernement à prendre immédiatement des mesures efficaces afin de protéger toutes les personnes menacées ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête impartiale et exhaustive sur ces menaces, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête sur les informations faisant état de la réapparition des « escadrons de la mort » ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les syndicalistes puissent mener librement leurs activités légitimes.

APPELS À :

Président de la République :

S.E. Francisco Flores
Presidente de la República de El Salvador
Casa Presidencial
Avda. Los Diplomáticos, Calle México
B° San Jacinto, San Salvador
Salvador

Télégrammes : Presidente de la República, San Salvador, Salvador

Fax : + 503 243 9947

Formule d'appel : *Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de la Justice :

Lic. Francisco Bertrand Galindo
Ministro de Justicia y Seguridad Pública
6a. Calle Oriente No. 42
Antiguo Local Policía Nacional
San Salvador
Salvador

Télégrammes : Ministro de Justicia y Seguridad Pública, San Salvador, Salvador

Fax : + 503 245 2650

Formule d'appel : *Estimado Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Sr. Belisario Amadeo Artiga
Fiscal General
Fiscalía General de la República
Centro de Gobierno, 5° Piso
San Salvador
Salvador

Télégrammes : Fiscal General, San Salvador, Salvador

Fax : + 503 225 6171

Formule d'appel : *Estimado Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Ministre de la Santé :

Sr. José López Beltrán
Ministro de Salud Pública y Asistencia Social
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social
Calle Arce 827, San Salvador
Salvador

Fax : + 503 221 0985

Bureau d'aide judiciaire de l'Archevêché de San Salvador :

Oficina de Tutela Legal del Arzobispado
Comisión Archidiocesana de Justicia y Paz
Urbanización Isidro Menéndez
Calle San José y Avda. Las Américas
San Salvador
Salvador

Fax : + 503 225 2603

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Salvador dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*